



Réclamation d'une facture de 2002

Par **klutz nadine**, le **11/12/2009 à 10:41**

Bonjour,
j'aurais voulu savoir après combien de temps on peut vous réclamer de payer une facture?.
On réclame un certain montant à mes parents ,la facture date de 2002 et on est en 2009 donc
n'y a t'il pas prescription?.
Mes parents ne se souviennent pas du tout de cette facture, et n'ont jamais rien reçu.
Ils ont demandés le double du contrat car ne s'en souviennent pas mais on ne leur à pas
fourni.
En attente d'une réponse, je vous remercies.

Par **LeKingDu51**, le **11/12/2009 à 19:32**

Bjr,

A quoi correspond la facture ? Quel type de bien ou service ?

Avez vous reçu des relances avant cette date ?

Cdlt

Par **klutz nadine**, le **11/12/2009 à 19:43**

bonsoir la facture correspond à une facture de gsm, jamais de relance première fois en 7 ans.

Par **LeKingDu51**, le **11/12/2009** à **19:50**

Une facture d'achat de téléphone portable ou de communication téléphonique ?

Auprès d'une boutique spécialisée ou de votre opérateur ?

Par **Marion2**, le **11/12/2009** à **21:09**

Bonsoir,

Il y a prescription, à moins qu'il n'y ait eu un titre exécutoire.

Je suppose que c'est une sté de recouvrement qui réclame la dette à vos parents.

S'ils se font insistants, demandez leur en recommandé AR copie du titre exécutoire.

Ces Sté de recouvrement rachètent des crédits et essaient par tous les moyens d'intimider et de faire peur aux personnes concernées ...

Sans titre exécutoire, ils ne peuvent rien contre vous.